

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020**

(Pour un compte-rendu détaillé des débats, consulter le Procès-Verbal de la séance)

Présents :

Maire : FALEMPE Marie-Françoise

Adjoint au Maire : MAITTE Yves, DUQUESNE Laurence, SOQUET Eric, FALEMPE Rosine

Conseillers Municipaux : DUPONT Véronique, DUBUS Ludovic, KEERSTOCK Daniel, HARDY Frédéric, CASTEL Générosa, HALLANT Dany, BONNET Guy

Absents : CAUDRELIER Philippe (Excusé – Pouvoir à DUQUESNE Laurence), TRIOLO Accursia (Excusée – Pouvoir à SOQUET Eric), DELPLUQUE Marie-France (Excusée – Pouvoir à BONNET Guy)

Secrétaire de séance : FALEMPE Rosine

Ouverture de séance : 18 h 35

2020-058

**AUTORISATION DE PRONONCER LE HUIS CLOS POUR LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

APPROBATION A L'UNANIMITE

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du compte-rendu du conseil municipal du 29 Septembre 2020.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-059

**MISE EN ŒUVRE DE LA 2^{ème} VAGUE DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE – CONVENTIONS DE
MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS ET MATERIEL**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'intégration de la bibliothèque dans le réseau de lecture publique pour la 2^{ème} vague et la nécessité de passer des conventions de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent pour la mise en réseau des équipements de lecture publique, la mise à disposition de matériel et de logiciels de bibliothèque et le prêt de matériel d'animation et de médiation,

APPROBATION A L'UNANIMITE

DECISION 2020-001

AVENANT SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES

Le marché public pour la Souscription de contrats d'assurances passé en 2017 entre la Commune de VRED et l'entreprise GAN ASSURANCES ayant son siège social 129 Boulevard des Alliés à FLINES LES RACHES pour le lot 1 et l'entreprise SMACL ASSURANCES ayant son siège social 141 avenue Salvador Allende à NIORT pour les lots 2, 3, 4, 5, 6 est reconduit pour une période d'un an allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 dans l'attente de l'attribution d'un nouveau marché.

APPROBATION A L'UNANIMITE

DECISION 2020-002

AVENANT LYS RESTAURATION

La Société LYS Restauration de LYS-LEZ-LANNOY assurera la prestation de fourniture de repas, 4 jours par semaine, pour la période du 1er Janvier 2021 au 31 Mars 2021.

La Société LYS Restauration propose les tarifs suivants :

Prix du repas complet (T.V.A. 5,5 % incluse)

- | | |
|-----------------|-----------------------|
| • Maternelles : | 2.33 euros TTC |
| • Primaires : | 2.38 euros TTC |
| • Adultes : | 2.83 euros TTC |

Forfait mensuel personnel (sur 11 mois): **1946,13 euros TTC**

Les autres articles du contrat de référence restent inchangés.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-060

DECISION MODIFICATIVE N°1

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
2184.236 D-RE	1 000.00	1 022.00	2 022.00
2135. D-RE	15 000.00	-1 052.00	13 948.00
2031. R-OiF	2 800.00	805.00	3 605.00
21312. D-OiF	0.00	804.00	804.00
21318. D-OiF	5 104.00	1.00	5 105.00
1323. D-RF	0.00	30.00	30.00
2151. D-RE	300 000.00	-14 400.00	285 600.00
2313. D-RE	72 000.00	14 400.00	86 400.00

Vote : 14 Pour 00 Contre 01 Abstention

2020-061

D.E.T.R. - PROGRAMMATION 2021 – AMENAGEMENT DE LA RUE RENE CABY DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DES TROTTOIRS POUR LE REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Montant Hors taxe de l'Opération : 217 955,60 euros

Demande D.E.T.R. (Etat) :	30 %	65 386,68 euros
Autres Subventions (ADVB) :	23,14 %	50 437,50 euros
Amendes de Police :	18.99 %	41 401,25 euros
Autofinancement :	27.87 %	60 730,17 euros

Vote : 14 Pour 01 Contre 00 Abstention

2020-062

CONVENTION D'ACCUEIL D'UN BENEVOLE POUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dans le cadre de la mise en place des activités périscolaire (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013), la collectivité a décidé, pour assurer certaines des activités prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à un bénévole.

Le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public mais également dans des situations d'urgence.

Le bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein des services de la collectivité :

- Activités manuelles diverses (Jardinage, Cuisine, Couture...)
- Activités culturelles (Théâtre, Danse, Chant...)
- Animations jeux (d'extérieurs ou de société)
- Sorties découvertes (Nature, métiers...)
- participer si possible, aux réunions ponctuelles de coordination et de bilan afin de permettre le suivi du dispositif.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de sa Présidente,

Après examen de la convention, délibère favorablement par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre,

Accepte de passer la convention à partir du 1^{er} Janvier 2021 et autorise Madame le Maire à la signer.

2020-063

CONVENTION SOCIETE DE DEFENSE DES ANIMAUX

Madame le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la reconduction de la Convention passée entre la Commune de VRED et la Société de Défense des Animaux (SDA) sise à ESTOURMEL – 11 route Nationale 43, pour un tarif de services de 0.75 euros par habitant de 2021 à 2023.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-064

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'AGENCE iNORD

Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux, de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord,

Sont désignés : Mme Marie-Françoise FALEMPE comme son représentant titulaire à l'Agence, et M. Ludovic DUBUS comme son représentant suppléant.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-065

SIDEN-SIAN - NOUVELLES ADHESIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

➤ **D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :**

- De la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)
- De la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : HONNECHY et MAUROIS (Nord)
- De la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour les communes membres suivantes : BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)
- De la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour les communes membres suivantes : DEHERIES et HONNECHY (Nord)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n°176/25, 177/26, 178/27, 179/28 et 180/29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 Février 2020.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-066

SIGPH RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-067

CONVENTION TRIPARTITE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CDG59 POUR UNE MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application sur le territoire national le 25/05/2018.

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a donc l'obligation réglementaire de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD).

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention tripartite avec le Centre de Gestion du Nord et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-068

DEPENSES REPRISES DANS LE QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2020 EN 2021

Budget	Chapitres (dépenses)	Désignation chapitres de dépenses	Opération équipement	Désignation	Rappel Budget 2020	Montant autorisé (max 25%)
Principal	165	Dépôts et cautionnements reçus			3 000 €	750 €
	202	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	273	Plan local urbanisme	7 500 €	1 875 €
	2031	Frais d'études			14 500 €	3 625 €
	2051	Concessions et droits similaires			750 €	187,50 €
	2051	Concessions et droits similaires	236		5 000 €	1 250 €
	21316	Equipements du cimetière	246	Colombarium	2 400 €	600 €
	21318	Autres bâtiments publics	282	Local Péri-scolaire	7 500 €	1 875 €
	2135	Installations générales, agencements, aménagements			15 000 €	3 750 €
	2151	Réseaux de voirie			300 000 €	75 000 €
	2152	Installations de voirie			359,09 €	89,77 €
	21538	Autres réseaux			1 100 €	275 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage			1 500 €	375 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	236		2 500 €	625 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	287		18 700 €	4 675 €
	2184	Mobilier	236		1000 €	250 €
	2188	Autres			5 350 €	1 337,50 €
	2188	Autres	271		2 200 €	550 €
	2313	Constructions			11 959,81 €	2 989,95 €
	2313	Constructions	258		476 300 €	119 075 €
	2313	Constructions	290		239 600 €	59 900 €
2315	Installations, matériel et outillage technique			250 €	62,50 €	

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-069

CONTRAT SERVICE CIVIQUE

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif

(association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 01/04/2021.

Article 2 : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Vote : 14 Pour – 00 Contre – 01 Abstention

INFORMATIONS DIVERSES :

- 17/12/2020 : Distribution de coquilles et de friandises aux écoliers par la municipalité et de cadeaux en même temps par l'amicale laïque.
- Distribution des colis des aînés le 19 Décembre de 9h30 à 12h00 par les élus en respectant les mesures barrières.
- Un carton de remerciements a été reçu à l'occasion du mariage de l'agent Amandine Caltagirone le 5 Septembre 2020.
- Vacances de Toussaint ALSH : animations et activités autour de la nature et d'Halloween. Exposition des travaux des enfants à l'intérieur du local ALSH (respect du protocole sanitaire Covid-19)
- Annulation du spectacle d'Halloween « Zik et Bouquins ».
- Clôture de l'ALSH par un flash mob et distribution de bonbons aux enfants par l'association « Festivités Vrédoises ».
- Programmation pour les vacances d'hiver : activités autour du vent et des branches (« du vent dans les branches »). Animation prévue avec le Parc et l'association Fixons le carbone.
- Chasses coordonnées aux sangliers le 20 Décembre 2020 et les 16 janvier et 14 Février 2021
- Conseil communautaire du 10/12/2020 : Aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique. Subvention de l'Etat de 200 € sous condition de ressources. La CCCO dispose d'une enveloppe de 20 000 € et propose une aide de 200 € par foyer ouverte à tous. Le vendeur de vélos « My Vélo » à Marchiennes propose une réduction de 200 € également aux habitants de la CCCO.
- Plantations à l'étang « 1 million d'arbres » le 9 Décembre 2020 de six essences différentes et de saules têtards réalisées grâce au renfort du Parc Naturel Scarpe Escaut et les agents du chantier d'insertion TRANSVERT, les agents communaux, les élus et quelques habitants.
- Un comité de gestion aura lieu courant 2021 pour travailler sur l'aménagement de l'étang.
- Réaménagement des espaces de stationnement de l'étang par les agents communaux. Confection de haies en tressage avec des branches de saules têtards.
- La mairie accueille deux stagiaires d'école : un aux services techniques, une au service administratif pendant une durée de 4 semaines.

FIN DE SEANCE : 19 H 46